



Le mot du Maire.

Chères Campinoises, Chers Campinois,

Jamais nous n'avions été confrontés à une pandémie d'une telle ampleur. Le coronavirus fait désormais partie de notre quotidien. Il bouleverse nos modes de vie et nous interroge sur l'avenir.

Face à cette situation, notre priorité absolue est celle de préserver la santé et la vie de nos familles et amis, mais aussi celle de nos concitoyens. En ce sens, nous avons pris les décisions qui s'imposaient et avons appliqué les mesures de sécurité sanitaire préconisées par le gouvernement.

C'est dans ce contexte particulier que nous allons terminer l'année 2020.

Ce nouveau confinement nécessite le concours de tous. J'en appelle à votre sens du civisme pour respecter scrupuleusement toutes les mesures sanitaires afin de freiner la diffusion du virus.

Je vous invite à privilégier les commerçants campinois afin de traverser cette épreuve.

Pour rappel vous pouvez consulter nos actualités sur le site www.champigny51.fr, et de nous communiquer si ce n'est déjà fait votre adresse mail et un numéro de mobile afin d'avoir accès aux informations dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir, Chères Campinoises, Chers Campinois, mes sincères salutations.

Pierre GEORGIN,
Maire de Champigny,
Vice-président de la CU du Grand Reims



Le conseil municipal a observé une minute de silence à la mémoire du professeur Samuel PATY.

Sécurité au sein de la commune.

Les travaux d'installation des caméras ont redémarré.

Les dispositifs devraient être opérationnels dans les prochaines semaines.

Seules les forces de l'ordre sont autorisées à consulter les enregistrements.



COVID-19.

Les séances de piscine scolaire ont été annulées.

Les prêts du foyer-rural et du gymnase aux associations ont été arrêtés sauf pour des activités scolaires, périscolaires et associations sportives pour mineurs accompagnés.

Les locations ont été résiliées jusque fin décembre.

Attention le port du masque sur la voie publique a été rendu obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants.

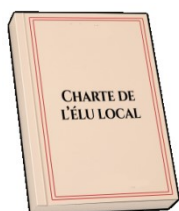
Sont concernés dans les communes voisines : Saint-Brice Courcelles ; Tinqueux ; Reims.

Lors de vos ballades le long des bords de Vesle après la passerelle, le masque est obligatoire (territoire de St-Brice Courcelles)

Rue de l'Isle.

Les travaux ont repris rue de l'Isle suite à l'interruption due à la crise sanitaire actuelle.

La circulation est interdite sauf aux riverains, véhicules du chantier et d'urgence.



Charte de l' élu local.

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Attribution de l'allocation chauffage et des bons d'achat alimentaires 2021.

Les conditions d'attribution des bons d'achat alimentaire mensuels et de l'allocation chauffage ont été délibérées comme suit :



- Attribution d'une allocation chauffage annuelle de 300€ et d'un bon d'achat mensuel de 50€ par personne adulte au foyer, si le revenu mensuel du ménage est inférieur ou égal à :
 - 753 € pour une personne seule ;
 - 1 129 € pour deux personnes ;
 - 1 355 € pour trois personnes ;
 - 1 581 € pour quatre personnes ;
 - 1 882 € pour cinq personnes.
- Attribution d'une allocation chauffage annuelle de 180 € et d'un bon d'achat de 50€, 5 fois par an par personne adulte au foyer si le revenu mensuel du ménage est compris :
 - entre 753 € et 1 016 € pour une personne seule ;
 - entre 1 129 € et 1 524 € pour deux personnes ;
 - entre 1 355 € et 1 829 € pour trois personnes ;
 - entre 1 581 € et 2 134 € pour quatre personnes ;
 - entre 1 882 € et 2 540 € pour cinq personnes.

En cas de besoin, vous pouvez demander un rendez vous au secrétariat de mairie.

Ou vous pouvez contacter l'assistante sociale : Mme MERCIER (par téléphone) au 03 26 88 62 29.

Tarifs 2021: foyer rural, concessions cimetièrè.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide les tarifs de location du foyer rural et de vente des concessions et des cases de columbarium au 1^{er} janvier 2021 comme suit :

		Tarif 2020	Tarif 2021
Foyer Rural			
Location	<i>Extérieurs</i>		
	L au V	340 €	342 €
	Samedi ou Dimanche	517 €	520 €
	Week-End	721 €	725 €
	V.S.D.	840 €	844 €
	<i>Campinois</i>		
	L au V	120 €	121 €
	Samedi ou Dimanche	193 €	194 €
	Week-End	283 €	285 €
	V.S.D.	387 €	389 €
Caution	1000 €	1000 €	
Concession cimetièrè			
Le m ²	Trentenaire	24 €	25 €
	Cinquantenaire	44 €	45 €
Columbarium			
Compact10 Familles de 2 urnes	Trentenaire	387 €	389 €
	Cinquantenaire	544 €	547 €
Floriarc Esterel 5 familles de 4 urnes	Trentenaire	575 €	578 €
	Cinquantenaire	764 €	768 €



Correspondant sécurité routière.

Le correspondant est le contact privilégié des services de l'État. Il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité. M. Jean-Pierre DONNY a été désigné par le Conseil.

Désignation d'un membre à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

M. Pierre GEORGIN a été désigné pour représenter la commune auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Désignation des membres à la commission électorale communale.

La commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an (réunion publique) et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin).

Champigny est une commune de plus de 1000 habitants dans laquelle plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement.



Il faut donc désigner cinq conseillers municipaux: trois appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau et deux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau.

Ne peuvent être membres : le Maire ; les adjoints titulaires d'une délégation, les conseillers municipaux titulaires en matière d'inscription sur la liste électorale.

Sont désignés pour la liste « bien vivre à Champigny » :

- membres titulaires : Mme Nelly REIMINGER, M. Yves BOURGEOIS, Mme. Christine ROUCOULET ;
- membres suppléants : M. Didier DUPONT, Mme Sandrine MACHET, M. Michel ROQUE.

Sont désignés pour la liste « agir ensemble pour le changement » :

- membres titulaires : M. Daniel MENARD, M. Rémi ROUSSIN après désistement de Mme Micheline JANSON ;
- Membre suppléant : aucun.

Travaux de voirie Place de la Mairie.



Avec les travaux rue de l'Isle, la restauration de la voirie communale touche à sa fin.

La place de la mairie aurait besoin d'être améliorée surtout au niveau du stationnement et de la sécurité.

Le conseil municipal demande à la communauté urbaine d'inscrire en programmation des travaux de voirie, la réfection et la mise en sécurité de la place de la Mairie.

Cette programmation peut prendre plusieurs années en fonction des demandes reçues par le Grand Reims et leurs degrés d'urgence.

Formation des élus municipaux.

L'assemblée délibérante adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux.

Cette somme correspondra à 10% des indemnités des élus.



Pouvoirs de police du Maire.

Le conseil municipal approuve le transfert des pouvoirs de police spéciale à la Présidente de la communauté urbaine. Il s'agit des pouvoirs relatifs à l'assainissement, à la collecte des déchets ménagers et concernant les gens du voyage.

Dérogation au Repos Dominical au titre de l'année 2020.

Chaque année, la commune doit fixer le nombre de dérogations maximales au repos dominical pouvant être accordées aux commerçants. Le conseil accorde jusqu'à douze dérogations au repos dominical pour l'année 2021.

Affichage publicitaire temporaire.

Divers problèmes ont déjà été rencontrés lors de l'affichage publicitaire.

Ceux-ci sont posés sans limite, sans autorisation et ne sont jamais retirés (autour des arbres, des lampadaires d'éclairage public, au niveau des parterres de fleurs, ...) et dénaturent le paysage de l'agglomération.

Le Conseil Municipal décide alors d'autoriser à 13 voix pour et 2 contre :

- l'affichage publicitaire, à raison de 5 fois par an, **uniquement** pour les entreprises de la commune et sur demande écrite accordée;
- la pose et la dépose sera entièrement à la charge et sous la responsabilité du demandeur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de palier à ce désagrément.

Repas des aînés.

Au vu de la crise sanitaire actuelle, le repas des aînés est annulé.

Toutefois le conseil municipal décide de proposer aux personnes de plus de 65 ans, un panier gourmand.

Nous annexons à cette information, un courrier avec coupon-réponse à retourner à la mairie afin de connaître votre souhait de recevoir ou non cette attribution.

Commission Communale des Impôts Directs(CCID)

Le Directeur départemental des finances publiques désigne les commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal :

Commissaires titulaires : M. Thierry MASSART, Mme Christine ROUCOULET, Mme Carole GODIN, M. Jean-Pierre DONNY, Mme Florence THOMAS, Mme Sandrine MACHET ;

Commissaires suppléants : M. Michel ROQUE, Mme. Sophie PERRIER, M. Yves BOURGEOIS, Mme Nelly REIMINGER, M. Christian SMITH, Mme Marie-Claire LE GRET.



Informations.

La communication de vos adresses mails est nécessaire afin de vous envoyer les informations de la commune (l'info, coupures d'eau, travaux urgents, manifestation des associations de la commune ...), c'est pourquoi si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous demandons de nous la communiquer.

En cas de changement de coordonnées téléphoniques ou e-mail, merci d'en informer le secrétariat de la Mairie.



Informations pratiques

Mairie

- 🕒 Permanences du secrétariat :
Mardi: 08h30-12h00 13h30-18h30
Mercredi: 13h30-18h30
Jeudi: 08h30-12h00 13h30-18h30
- ☎ 03 26 09 07 75
- ✉ Mairie-champigny@wanadoo.fr
- 🌐 <http://www.champigny51.fr>

Evènements



- **Repas des aînés annulés.**
- **Vœux du Maire annulés.**

Vie municipale

- Les travaux de bricolage/jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, **ne peuvent être effectués que :**

Semaine	Samédis	Dimanches et jours fériés
08h30-12h00 14h00-19h30	09h00-12h00 14h30-19h00	10h00-12h00

🔗 [Ces horaires sont fixés par arrêté préfectoral du 10 décembre 2008](#)

Retrouvez toutes les dates sur :

🔗 <https://urlz.fr/blbv>

Communauté Urbaine du Grand Reims

Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté

📍 [3, Rue Eugène Desteuque à Reims](#)

Du Lundi au Vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).

☎ [03 26 77 76 70](tel:0326777670)

Espace d'informations clés et pratique de l'eau et assainissement de la commune :

🔗 <https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>

- Le brûlage à l'air libre des déchets de jardin est interdit.
- Il est demandé à chacun de veiller à ne pas stationner sur les trottoirs et les espaces verts, de tailler et nettoyer les haies qui dépassent et à ne pas laisser son chien divaguer et faire ses besoins sur le domaine public.

Toute personne ne respectant pas cet arrêté s'expose à une contravention de 3^{ème} classe.

📄 Demande d'actes de naissance

Vous pouvez faire votre démarche en ligne en cliquant sur ce lien :

🔗 [service en ligne](#)

📄 Carte d'identité/Passeport

Effectuer sa demande sur :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

et noter le numéro de pré-demande.

Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Demander un **rendez-vous** parmi les communes les plus proches ci-dessous:

- Reims (et annexes) : ☎ [03 26 77 78 79](tel:0326777879)
- Tinquieux : ☎ [03 26 08 40 37](tel:0326084037)
- St Brice Courcelles : ☎ [03 26 09 07 65](tel:0326090765)
- Gueux : ☎ [03 26 03 60 26](tel:0326036026)
- Cormontreuil : ☎ [03 26 82 05 53](tel:0326820553)
- Bétheny : ☎ [03 26 07 12 71](tel:0326071271)

📄 Listes électorales

- 🔗 [Interroger sa situation électorale.](#)
- 🔗 [Inscription en ligne,](#)
ou en mairie munie du document [cerfa 16669*02](#), une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

📄 Recensement militaire

Tous les jeunes de nationalité française âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à leur date anniversaire à la mairie.

Se munir de sa carte d'identité, le livret de famille et justificatif de domicile des parents.

Pour l'année 2020 sont concernés les jeunes nés en 2004.

Collecte des déchets

- 🗑 Bac sélectif le Mercredi
- 🗑 Bac vert le Jeudi

🔗 [Calendrier*](#)

Veillez déposer vos bacs la veille au soir.

*A ce jour le calendrier 2020 n'est pas disponible

Déchetterie	
Saint Brice Courcelles 📍 Chemin des Temples	• Du lundi au samedi de 9h à 19h.
Tinquieux 📍 Rue Marcel Dassault	• Le dimanche de 9h à 12h.
Pour faciliter le respect des horaires, merci de vous présenter 15 min avant la fermeture des sites.	

☎ Tri info [03 26 02 90 90](tel:0326029090)

CITURA

🔗 www.citura.fr

[Plan](#) / [Horaires Ligne 1](#)

Périscolaire 2020-2021

Consultation des menus ainsi que les allergènes de la restauration scolaire sur :

- 🔗 <https://bonapp.elior.com/>

Démarche :

- 🔗 [Inscriptions régulières.](#)
- 🔗 [Inscriptions régulières du mercredi](#)
- 🔗 [Inscriptions occasionnelles garderie](#)
- 🔗 [Inscriptions occasionnelles garderie cantine.](#)
- 🔗 [Règlement du périscolaire.](#)
- 🔗 [Règlement du mercredi.](#)

Ces documents sont disponibles sur :

🔗 www.champigny51.fr/ecole.php

Permanences Secours Populaire

Chaque premier jeudi du mois, une permanence, par des bénévoles est tenue dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements ou y demander une aide.

Permanences « Assistante sociale »

Uniquement sur rendez-vous avec Mme Mercier CSD de Fismes au ☎03.26.48.07.08.